

Pour diffusion immédiate

Le 15 juin 2007

numéro 07-125

La chasse au bison annuelle prend de l'ampleur

WHITEHORSE – Le ministre de l'Environnement, M. Dennis Fentie, a annoncé aujourd'hui que les possibilités de prises seront accrues grâce à l'élargissement de la zone de chasse au bison, au prolongement de la saison et à l'augmentation du nombre de permis attribués.

« Le gouvernement a approuvé les importants changements recommandés par la Commission de la faune aquatique et terrestre du Yukon et auxquels l'équipe technique responsable du bison des bois a donné son appui. On estime que la harde actuelle comprend au moins 700 têtes et qu'elle connaît un taux de croissance de 15 à 20 % par année », a déclaré M. Fentie.

Les modifications apportées au règlement de chasse permettront de contrôler la croissance de la population, d'accroître les possibilités de prises et d'obtenir un meilleur équilibre entre le nombre de mâles et de femelles. En voici les points saillants :

- Presque toutes les sous-zones de la région de Haines Junction jusqu'à Teslin, à l'est, et au nord jusqu'à Stewart Crossing, seront ouvertes à la chasse au bison.
- Chacune des deux saisons de chasse à accès restreint du bison sera prolongée d'un mois.
- Les chasseurs qui abattent une femelle plutôt qu'un mâle pourront de nouveau demander un permis l'année suivante au lieu de devoir attendre cinq ans. Toutefois, ils pourront recevoir un permis uniquement s'il en reste après le tirage au sort.
- Le Ministère est autorisé à délivrer jusqu'à 1 000 permis de chasse par saison plutôt que 250, ce qui ne veut pas dire, cependant, qu'il en délivrera autant chaque année. Grâce à cette modification, les aménagistes de la faune auront la compétence administrative voulue pour déterminer les limites de prises annuelles.

« Nous espérons que les chasseurs sauront tirer profit des changements apportés au règlement. En retour, en abattant une bête, ils joueront un rôle essentiel en aidant à maintenir la population de bisons à une taille idéale », a ajouté M. Fentie.

Dans l'ensemble, un plus grand nombre de permis de chasse seront délivrés cette année, soit un total de 281 par rapport à 244 l'année précédente. Les titulaires d'une autorisation de chasse à accès restreint pourront obtenir 155 permis comparativement à 132 l'an dernier. Un plus grand nombre de permis seront également délivrés aux Premières nations de Champagne et de Aishihik, et de Little Salmon – Carmacks ou par celles-ci, ainsi qu'aux pourvoyeurs locaux, au ministère de l'Éducation et à la Yukon Fish and Game Association.

Environnement Yukon recevra les demandes d'autorisation de chasse à accès restreint pour le bison à partir du lundi 18 juin jusqu'au vendredi 20 juillet, à 16 h.

-30-

Pièce jointe : Renseignements détaillés sur la chasse au bison des bois - Saison 2007-2008.

Renseignements :

Roxanne Vallevand

Communications

Conseil des ministres

867-633-7949

roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Dennis Senger

Communications

Environnement

867-667-5237

dennis.senger@gov.yk.ca

Renseignements détaillés au sujet de la chasse au bison des bois – Saison 2007-2008

Entre 1988 et 1992, on a mis en liberté 170 bisons dans la vallée de la Nisling, dans le cadre d'un programme national de rétablissement de l'espèce. La harde a étendu son territoire jusqu'aux bassins hydrographiques des lacs Aishihik, Sekulmun et Hutshi. Selon les études de l'année dernière, elle se compose à présent d'environ 700 têtes. De tous les animaux sauvages du Yukon, le bison des bois est celui qui est le plus étroitement surveillé. Sa population doit être gérée de près de façon à ce qu'elle ne diminue pas à moins de 400 bêtes ni n'augmente trop rapidement.

La chasse est le principal outil de contrôle de la taille de la population, étant donné que les loups n'ont pas encore montré un instinct prédateur très marqué pour le bison. Sans la chasse, la harde augmenterait de 15 à 20 % par année. La chasse au bison des bois fait partie des chasses à accès restreint depuis 1998; 594 bisons – dont les deux tiers étaient des mâles – ont été abattus. Durant la saison de 2006-2007, 87 bisons ont été pris, mais en dépit de la chasse, la harde continue de croître à un rythme rapide.

Le bison des bois du Yukon, d'abord relativement facile à chasser, est devenu plus farouche et a élargi son aire de distribution. Pour en prendre un, les chasseurs doivent redoubler de finesse et de patience, mais ils sont bien récompensés de leurs efforts. Une femelle adulte pèse en moyenne entre 450 et 630 kg (soit entre 1 000 et 1 400 lb). Un bison mâle adulte peut peser jusqu'à 1 000 kg (2 200 lb) sur pied, mais une fois la tête et les viscères enlevés, ce poids diminue considérablement.

Les biologistes du gouvernement du Yukon se préoccupent de la composition de la harde; ils souhaitent donc qu'en abattant plus de femelles, on puisse arriver à une meilleure proportion entre mâles et femelles, ce qui devrait ralentir la croissance de la population et en faciliter la gestion.

À compter de la saison de chasse 2007-2008, on aura recours à une mesure incitative pour encourager les chasseurs à prendre une femelle plutôt qu'un mâle. Dorénavant, ceux qui abattront une femelle pourront de nouveau demander un permis l'année suivante au lieu d'attendre cinq ans. Toutefois, ils pourront recevoir un permis seulement s'il en reste après le tirage au sort annuel.

Les deux saisons de chasse en hiver et au printemps seront prolongées d'un mois chacune. Les chasseurs peuvent désormais choisir l'une ou l'autre de ces deux périodes de trois mois, soit décembre, janvier et février ou décembre, janvier et mars. Un plus grand nombre de permis seront délivrés et le nombre de zones de chasse a été augmenté. *Aucun* permis ne sera délivré pour les zones de gestion du gibier 1, 2, 6, 10, 11 et les sous-zones 4-03 et 4-51 (Faro).

Au total, 281 permis seront attribués cette année par rapport à 244 l'année dernière. Pour ce qui est des titulaires d'une autorisation de chasse à accès restreint, 155 permis leur seront offerts comparativement à 132 l'an dernier. Les Premières nations de Champagne et de Aishihik délivreront 92 permis au lieu de 80. La Première nation de Little Salmon – Carmacks aura 18 permis par rapport à 16 l'an dernier. Les pourvoyeurs pourront obtenir dix permis, le ministère de l'Éducation, cinq pour les programmes de chasse scolaires, et la Yukon Fish and Game Association, un.

Afin de poursuivre la gestion et l'étude de la harde, Environnement Yukon recueille les données transmises par 25 bisons portant un collier émetteur et prévoit installer un collier à d'autres bisons en juillet. Il est interdit de chasser ces animaux.

Cet hiver, le Ministère mettra aussi à l'essai un nouveau programme de surveillance sanitaire pour le bison. Un petit groupe de chasseurs d'expérience recevra de l'aide et de la formation sur la collecte de spécimens biologiques et de données sur la santé. Si le projet pilote s'avère un succès, le programme sera élargi et des « surveillants sanitaires dans la collectivité » auront pour rôle de s'assurer que nous disposons en tout temps de données sur la santé de cette importante harde de bisons. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec D^{re} Michelle Oakley au 867-634-2439 ou au 1-800-661-0408, poste 2439.